

## A Calais, le Défenseur des droits reproche à l'Etat un « déni d'existence » des exilés

PAR CARINE FOUTEAU  
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 14 JUIN 2017



Des migrants près de l'ancienne « jungle » à Calais, le 1er juin 2017. © Reuters

Cette autorité indépendante dénonce les conditions de vie « *inhumaines* » subies par les migrants, accuse l'État de les « *traquer* » et l'exhorte à ouvrir un lieu d'hébergement.

De retour d'une visite à Calais le 12 juin, le Défenseur des droits apparaît abasourdi par ce qu'il a vu. Son équipe s'est entretenue avec de nombreux exilés et militants associatifs. Lors de cette mission, ses agents ont observé « *des atteintes aux droits fondamentaux d'une exceptionnelle gravité* ». Et même « *sans précédent* ». En cause : l'État, responsable de la politique d'asile et d'immigration et de sa mise en œuvre. Indirectement, c'est le nouveau gouvernement qui est visé, puisque ses premières initiatives n'ont, semble-t-il, fait qu'aggraver les choses.

Dans un **communiqué publié le 14 juin 2017**, le Défenseur des droits dénonce ainsi les conditions de vie « *inhumaines* » que subissent les exilés à Calais. « *Inhumaines* », est-il écrit – sans doute aurait-il fallu utiliser des lettres capitales rouges pour espérer faire réagir Gérard Collomb, le ministre de l'intérieur, qui

s'est contenté jusqu'à présent d'annoncer l'envoi de davantage de policiers dans cette sous-préfecture du Pas-de-Calais.



Des migrants près de l'ancienne « jungle » à Calais, le 1er juin 2017. © Reuters

Après la destruction du bidonville à l'automne 2016 et la répartition des personnes dans des centres d'accueil et d'orientation (CAO) partout en France, les migrants ont disparu de la zone. Cela a duré quelques semaines tout au plus, le temps que certains reviennent et que d'autres, récemment entrés sur le territoire *via* la frontière franco-italienne, arrivent, attirés par la proximité géographique de Calais avec l'Angleterre.

Malgré des promesses, et les **recommandations d'un rapport** remis au ministère de l'intérieur (par Jérôme Vignon, président de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et Jean Aribaud, préfet honoraire, président du Conseil d'orientation stratégique), aucune structure temporaire n'a été rouverte dans la ville ou les alentours, à la suite du « *démantèlement* », dans la perspective inévitable du retour des migrants – toutes les associations l'avaient annoncé. Convaincu qu'un ou plusieurs centres de transit sur place créerait un « *appel d'air* », le gouvernement précédent a préféré attendre... l'élection présidentielle.

Depuis qu'il a été élu à l'Élysée le 7 mai 2017, Emmanuel Macron ne s'est pas exprimé sur les questions migratoires. Mais la réponse exclusivement répressive apportée par Gérard Collomb montre que le nouvel exécutif n'a tiré aucune leçon de l'expérience passée. La terminologie employée dans son entretien au **Parisien**, dans lequel il affirme vouloir éviter les « *lieux de fixation* », prouve qu'il n'a pas compris – ou qu'il fait semblant de ne pas comprendre – que les migrants ne viennent pas à Calais – depuis une

vingtaine d'années maintenant – pour le confort de ses installations d'accueil mais parce qu'il s'agit de l'ultime ville en France avant l'Angleterre.

Gazage des repas, des bouteilles d'eau, des affaires et des corps ; entraves à l'accès aux lieux pour se laver ; absence de centre d'hébergement pour se reposer ; insuffisante prise en charge des mineurs : les témoignages du harcèlement policier et des manquements de l'État au regard de droits pourtant inscrits dans la Constitution sont innombrables (*lire le dernier reportage d'Haydée Sabéran et les billets de blog sur Mediapart de la dramaturge Camille Louis et du philosophe Étienne Tassin ici et là*). Le Défenseur des droits lui-même les a constatés : « *La volonté de ne plus voir de migrants à Calais conduit à ce que plus aucun abri ne soit toléré : les personnes dorment à même le sol, quelles que soient les conditions climatiques, parfois avec un sac de couchage donné par les associations. Ils disent être traqués jour et nuit dans plusieurs sous-bois de la ville. Les migrants ne peuvent dès lors plus dormir, ni même se poser ou se reposer et restent constamment sur le qui-vive.* »

« *Ils sont visiblement dans un état d'épuisement physique et mental* », insiste-t-il. Ces exilés, faut-il le rappeler, échouent à Calais à l'issue de périodes de plusieurs milliers de kilomètres qui les ont conduits, pour ceux venus du Moyen-Orient, à franchir les monts neigeux séparant l'Iran et la Turquie, et, pour ceux venus d'Afrique sub-saharienne, à traverser la Méditerranée sur des canots pneumatiques surchargés, après avoir été maltraités en Libye. « *Tous les points d'eau ayant été supprimés*, note le Défenseur des droits, *les migrants ne peuvent pas se laver, ni même boire.* »

L'autorité constitutionnelle indépendante regrette que seule une distribution associative de repas soit tolérée chaque soir depuis la décision du tribunal administratif de Lille du 22 mars 2017, qui a considéré qu'une interdiction était constitutive d'un traitement inhumain ou dégradant. C'est trop peu pour nourrir les personnes dans le besoin, affirme-t-elle en substance,

rappelant que les entraves policières ont poussé un prêtre à organiser une distribution le midi sur le parvis de son église.

Les femmes présentes sur place ne bénéficient plus d'aucune aide spécifique depuis la fermeture du centre Jules-Ferry, qui était situé à côté de la « jungle ». Elles sont susceptibles de faire l'objet de viol et d'exploitation sexuelle, s'émeut le Défenseur des droits qui précise que rien n'est prévu pour les femmes enceintes ou accompagnées de nourrissons. Pour les mineurs isolés, la situation est tout aussi inacceptable : « *La prise en charge par l'aide sociale à l'enfance implique, le soir et la nuit, un passage par le commissariat, ce qui rend particulièrement dissuasive la démarche.* »

La « pression » subie par les associations, qui ne font que parer au plus pressé en proposant des solutions qui devraient légalement être prises en charge par les pouvoirs publics, ne peut pas non plus durer, affirme le Défenseur, qui dénonce la verbalisation des véhicules garés devant les locaux associatifs, l'injonction faite à L'Auberge des migrants de mettre aux normes sa cuisine ou encore les menaces de poursuites pour aide au séjour irrégulier.

À l'issue de ce réquisitoire, le Défenseur exige la fin de cette « traque », l'autorisation des distributions de repas, la mise à l'abri des mineurs sur place et l'ouverture d'un lieu où les personnes pourraient « *se reposer, se ressourcer et envisager la suite de leur parcours migratoire* ». Il regrette que les départs vers les CAO aient pris fin et qu'il ne soit plus possible de déposer une demande d'asile à Calais, comme cela a été le cas pendant plusieurs mois. Il fustige enfin un défaut d'anticipation et exhorte les pouvoirs publics « *à ne pas s'obstiner dans ce qui s'apparente à un déni d'existence des exilés* ».

Obsédés par l'« appel d'air » et les « points de fixation », les gouvernements successifs veulent croire qu'en invisibilisant les migrants, ils les feront disparaître. L'envoi de policiers va dans ce sens : les maltraiter dans l'espoir de les disperser. Mais cette stratégie ne mène nulle part si ce n'est au traitement indigne d'êtres humains. Le nouvel exécutif a peu de

temps pour prendre la mesure de cette réalité. Les 600

migrants à Calais seront bientôt 1 000, puis 2 000. Plus il attend pour mettre en place une politique d'accueil digne de ce nom, plus il rend la situation ingérable.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.